

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° «n°598 Approuvant d'adjudication de divers lots de terrains domaniaux sis au boulevard de Gaulle et au Bender-Djedid, dressés par le Chef du Service des Contributions en date du 13 avril 1953

n°598

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1953

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro
1 juin 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chvalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la Propriété foncière à la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 2^e juillet 1924 organisant le domaine privé à la Côte Française des Somalis, ensemble l'arrêté du 8 décembre 1925

Vu les arrêtés n° 229 et 230 du 23 février 1953 ordonnant la mise en adjudication de divers lots de terrains domaniaux

Sur le rapport du Chef du Service des Domaines SAR Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 mai 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%. — Sont approuvés les procès-verbaux d'adjudication de divers lots de terrains domaniaux au boulevard de Gaulle et au Bender-Djedid, dressés par le Chef du Service des Domaines à la date du 16 avril 1953. Art. 9 :— Les adjudicataires sont envoyés en possession provisoire de leurs lots sous réserve du paiement du prix à la caisse du Bureau des Domaines dans les vingt jours de la notification du présent arrêté.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SadouL.